

Baisse d'impôt

Alléger le fardeau de la classe moyenne

Pourquoi faut-il voter OUI à la baisse d'impôt pour la classe moyenne le 24 novembre? Commençons par le plus simple: les baisses d'impôt votées par le passé ont toujours généré des hausses de recettes fiscales supérieures à la croissance de la population.

En 2009, une baisse d'impôt a été votée pour soutenir les couples mariés (*splitting* du barème couple), augmenter les déductions pour familles et introduire un bouclier fiscal. Bien qu'une réduction de 450 millions de francs ait été estimée, elle n'a en réalité été que de 150 millions l'année suivante (en 2010). Depuis, les revenus fiscaux n'ont cessé d'augmenter, avec une croissance annuelle moyenne de 4% entre 2010 et 2023, comparée à une hausse de seulement 1% de la population.

Le budget du canton de Genève s'élève aujourd'hui à 11 milliards de francs pour 520 000 habitants, soit 21150 francs par personne. A titre de comparaison, le budget de la Ville de Paris est également de 11 milliards, mais pour 2,5 millions d'habitants, ce qui équivaut à seulement 4400 francs par personne.

Pour l'année 2023, le budget cantonal affichait un déficit de 476 millions, mais les comptes ont finalement montré un excédent de 1,5 milliard. Pour éviter des différences aussi importantes à l'avenir, et en réponse à une Initiative des Verts (motion 3009), l'administration fiscale a revu en septembre (2024) sa méthode de calcul pour le budget 2025. C'est ce qui explique les nouveaux chiffres annoncés par le Conseil d'Etat pour le budget 2025, qui prévoient un déficit de 250 millions (et non

300 comme communiqué la semaine dernière). Toutefois, il faut savoir qu'en tenant compte de la baisse d'impôt votée le 24 novembre et de l'entrée en vigueur de la LEFI (la revalorisation des immeubles approuvée en 2023 avec la baisse de l'impôt sur la fortune), les recettes budgétaires de 2025 progresseront de 3% par rapport à 2024. Le déficit n'est donc pas causé par moins de revenus (+3%), mais par de nouvelles charges plus importantes (+5%).

Un allègement de charge bienvenu

Bien que certaines communes menacent de fermer des places de crèches, elles ont elles-mêmes soutenu la votation de juin et ont enregistré des excédents de 350 millions en 2023 et 175 millions en 2022, des montants bien supérieurs à la réduction fiscale prévue.

Les contribuables ayant un revenu imposable entre 47 000 et 270 000 francs, soit 135 000 personnes (65% des contribuables), bénéficieront de 156,6 millions des 257 millions de baisse d'impôts cantonaux, assurant que les deux tiers de la réduction profitent à la classe moyenne.

Genève est particulièrement pénalisée fiscalement par rapport à d'autres cantons: le



Diane Barbier-Mueller.

taux d'exploitation du potentiel fiscal des personnes physiques est en moyenne de 25,6%, contre 19,5% au niveau suisse, ce qui fait de Genève (avec Vaud) le canton au taux de charge le plus élevé.

La classe moyenne genevoise, déjà lourdement imposée et exclue des aides sociales, a besoin de ce souffle nouveau. Votons donc «oui» à la baisse d'impôt le 24 novembre prochain!

DIANE BARBIER-MUELLER

DÉPUTÉE PLR AU GRAND CONSEIL GENEVOIS

CPIS CONSEILS SARL

Concept Prévention Incendie & Sécurité

Protection et sécurité incendie:

- Audites de sécurité en protection incendie de bâtiments
- Etude de projet
- Etablissement du concept de prévention et sécurité incendie pour les déposes en autorisations de construire et de rénovations
- Suivis de chantiers et exécutions de travaux jusqu'à réception finale

Sécurité et surveillance globale de bâtiments et maisons privées:

- Portiers et interphones d'entrée
- Caméras de sécurités et surveillances de sites avec Sociétés d'interventions
- Sécurité et protection incendie
- Détection incendie & Cameras thermographiques (certifiées ANPP)

📍 Rue de la Tambourine 36 - 1227 Carouge ☎ 079 869 29 59 ✉ p.colombo@cpis.ch